

COVID-19

Pour toutes les mesures concernant la pandémie de Coronavirus –Covid-19 nous vous conseillons de vous référer à vos réseaux d'informations habituels ou sur le site internet du gouvernement actualisé en temps réel : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

📄 Téléchargez la dernière ATTESTATION DE DEPLACEMENT DEROGATOIRE

📄 Téléchargez l'attestation Facile à lire et à comprendre (FALC) concernant les sorties des personnes en situation de handicap.

Vous pouvez visualiser ce site sur votre smartphone et remplir en ligne votre attestation numérique pour création du QR code

Vous voulez contacter la mairie :

(le téléphone fixe de la mairie n'est pas opérationnel) Envoyez  un mail ou contactez directement vos élus (N° sur le pavé de gauche).


“ Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Autour de nous :

Consultez la liste des **Marchés ouverts** près de chez vous : [Les marchés autour de Clermont-le-Fort](#)

Découvrez les **producteurs locaux** et commerçants de proximité qui s'organisent pour vous livrer à manger : <https://solidarite-occitanie-alimentation.fr/>

Le **bureau de poste** de Venerque est "Fermé pour cause de Coronavirus". Le courrier est distribué les mercredi, jeudi et vendredi. Si vous avez besoin de vous rendre à un guichet, la poste de Labarthe-sur-Lèze est ouverte en semaine de 9h à 12h.

Le **Sicoval** est mobilité pour les habitants du territoire. [Retrouvez ici le point sur la disponibilité des services](#) 

Communiqué de Monsieur Étienne GUYOT,

Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne

Point épidémiologique : Au dimanche 7 avril 2020 à 20h,

pour le département de la Haute-Garonne, sont recensés par l'Agence Régionale de Santé :

- * **234 hospitalisations en cours dont 102 en réanimation**
- * **180 retours à domicile**
- * **19 personnes décédées**

Situation dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

13 établissements ont signalé au moins 1 cas confirmé en Haute-Garonne.

Un suivi renforcé des EHPAD est mis en place par l'agence régionale de santé d'Occitanie. Des mesures de dépistage systématique des personnels et des résidents sont prioritairement menées depuis cette semaine dans les établissements ayant des cas confirmés.

Une plateforme d'appel spécifique est par ailleurs disponible pour les responsables de ces établissements.

Des formations ont été dispensées par le CHU de Toulouse dans ces EHPAD concernant le renforcement des mesures barrières, prioritairement pour les structures déjà impactées par l'épidémie de covid-19.

Respect des mesures de confinement durant les fêtes religieuses


Les fêtes des différentes confessions religieuses, qui sont habituellement l'occasion de rassemblements et de moments festifs, vont se succéder au cours des mois d'avril et mai 2020.

La période des fêtes religieuses ne déroge pas à l'interdiction de location de salles de réunion ou de réception à des particuliers ou des associations.

Information tri et déchets



Les lingettes désinfectantes, fréquemment utilisées pour lutter contre la propagation du coronavirus, ne



sont pas biodégradables au contact de l'eau. Dans le cadre du traitement des eaux usées, les lingettes sont à l'origine de nombreux bouchons dans les réseaux et stations d'assainissement car elles n'ont pas le temps de se décomposer entre les toilettes et la station d'épuration. Son utilisation génère une forte augmentation des interventions des employés des stations d'épuration, alors que leurs effectifs sont réduits en cette période, exposant en plus ces agents à un risque sanitaire accru.

Tout type de lingette doit être jeté exclusivement dans votre bac à ordures et non dans les toilettes.

Mise en place d'un dispositif de soutien psychologique

Dans la crise à laquelle nous sommes confrontés, chacun peut se trouver fragilisé psychologiquement.

Un **dispositif de soutien psychologique est mis en place par la cellule d'urgence médico-psychologique des hôpitaux de Toulouse** à l'attention des professionnels de santé, des patients, de leurs familles et de manière générale pour la population.

Un numéro unique est mis en place à l'échelle de la région Occitanie : **05.34.39.33.47**

Les dispositifs d'alerte contre les violences intrafamiliales

Différents dispositifs d'alerte ont été mis en place pour les victimes des violences intrafamiliales, notamment durant la période de confinement :

- * **l'engagement du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens** pour permettre aux victimes de se rendre dans la pharmacie la plus proche de leur domicile, où elles seront accueillies et où l'alerte sera immédiatement donnée auprès des forces de l'ordre.
- * **le 3919, numéro d'écoute national pour les femmes victimes de violence**, reste opérationnel et une écoute à distance a été mise en place. La ligne est ouverte du lundi au samedi de 9h à 19h.
- * **le 119, numéro d'appel pour l'enfance en danger**, continue à être joignable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 en priorisant les appels d'enfants.
- * **la plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes** mise en place par le ministère de l'Intérieur pour signaler des violences et pouvoir bénéficier d'assistance et de conseils est pleinement opérationnelle, disponible sur <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>. Elle reste active 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et permet de dialoguer avec des forces de l'ordre formées aux violences sexistes et sexuelles de manière anonyme et sécurisée. Chacun peut diriger les victimes de violences conjugales vers cette plateforme, plus adaptée à la période.
- * **possibilité d'envoyer un message au numéro suivant : le "114"** pour une alerte discrète par SMS, dispositif gratuit accessible 24h/24, 7j/7.

Les forces de l'ordre restent pleinement mobilisées dans leur combat contre les violences intrafamiliales. Il convient de rappeler que pour tout cas de danger grave et immédiat, avec nécessité d'une intervention sur place, il convient de contacter les services de première urgence : Le 17 est évidemment à la disposition des victimes et doit impérativement être le moyen de contact utilisé en cas d'urgence. Il permet une action rapide de la police ou de la gendarmerie et que tout soit mis en place pour protéger la ou les victimes.

Lisez l'article paru le 01/04/2020 sur La Dépêche du Midi :

Clermont-le-Fort (31) L'hélicoptère déloge les réfractaires au confinement

Solidarité Numérique

Le Sicoval vient de mettre en ligne une **plateforme publique** qui met en relation plus de 1200 médiateurs numériques pour vous accompagner sur les démarches. Pour les personnes plus autonomes + de 50 tutos sont proposées sur tous les sujets.

Un numéro vert est disponible pour aller plus loin : 01 70 772 372

N'hésitez pas à regarder cette **plateforme qui aide, accompagne, aiguille** les usagers dans **l'utilisation du numérique** ou pour réaliser des démarches en ligne. **C'est très intéressant ! alors transmettez ce lien si vous pensez que cela peut être utile.**

En cas de fièvre, toux, gêne respiratoire, douleur thoracique et en présence de symptômes grippaux, appelez



votre
médecin
traitant
qui
vous
redirigera
vers
le
centre
de
regroupement.
Respecter
les
consignes
(gestes
barrière,
attente
à
l'extérieur,
chacun
son
tour,
etc...)

**En
cas
de
symptômes
plus
aigus,
notamment
une
détresse
respiratoire,
contacter
le
15.**



Pour
tout
renseignement
non
médical,
un
numéro
vert

répond
à
vos
questions
**sur
le
Coronavirus
COVID-19**
en
permanence,
24h/24
et
7j/7 :
**0800
130
000**




- Pour tous les autres motifs de consultation, se rendre chez son médecin traitant qui reste ouvert ou qui donnera des consignes.

- Pour tout renseignement lié à la prise d'un médicament, le Centre Régional de Pharmacovigilance (CRPV) et d'information sur le médicament du CHU de Toulouse vous répond du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures au 05 61 25 51 12

Ce ne sont pas des centres de dépistage. Les lieux seront désinfectés chaque matin.

Les consultations sont assurées par un médecin du secteur, ayant l'autorisation d'y exercer par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil de l'Ordre des médecins (les patients doivent venir munis de leur Carte Vitale).

A Baziège, Castanet-Tolosan et Ramonville Saint-Agne : Ces centres de consultation sont destinés aux patients présentant les symptômes du Covid-19 : toux et fièvre et gêne respiratoire, âgés de plus de 16 ans, **envoyés par leur médecin traitant ou le 15**, sans rendez-vous.



A Miremont, Lagardelle-sur-Lèze, Le Vernet, Venerque dans la salle des fêtes du Vernet. Les consultations sont assurées de 9 à 12 h et de 14 à 17 heures. S'y rendre directement (pas de ligne téléphonique) et respecter les consignes (gestes barrière, chacun son tour, etc.)

A Pins-Justaret à la Halle des Sports située derrière le Groupe Scolaire Jean Jaurès (Avenue de Carrière).

La pharmacie de Lacroix-Falgarde souhaite que les commandes soient passées par téléphone (05 61 76 24 09). Elles vous seront livrées à l'extérieur de l'officine pour éviter l'encombrement à l'intérieur, sauf, si vous avez besoin de voir les pharmaciens.

Le Carrefour City de Lacroix-Falgarde : prise de commande par téléphone au 05 61 76 76 00 du lundi au jeudi entre 10h et 13h (merci de ne pas les contacter en dehors de ces heures ou de ces jours), livraison le lendemain entre 10h et 13h par leur prestataire de service local avec camion réfrigéré, produits secs et frais uniquement (pas de gaz ni de produits surgelés) règlements uniquement par chèque au moment de la livraison (pas d'espèces ni de carte bancaire) – Frais de livraison : 15 euros – Fréquence de commande: 1 fois par semaine maximum, aucun montant minimum d'achat, packs d'eau et de lait limites à quatre, produits à stock réduit limités à un par commande

L'Intermarché de Pinsaguel : prise de commande uniquement par Internet (drive.intermarche.com/177-pinsaguel), frais de livraison 9 euros, paiement en ligne, attention aux délais de livraison en ce moment.

Les bords d'Ariège ainsi que le Ramier communal sont interdits au public à compter du 21 mars 2020.

Arrêté préfectoral du 20 mars 2020.

"Tous les parcs et jardins municipaux, les voies pédestres et cyclables des berges de canaux, cours d'eau et plans d'eau, les zones de loisirs, les sentiers de randonnée balisés sont interdits au public à compter du 21 mars 2020 pour la durée d'application des mesures gouvernementales instituées par décret portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19."

"La violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par le présent arrêté sont punis de l'amende prévue au décret 2020-264 du 17 mars 2020."

Communiqué du Sicoval



Voici un lien vers le site internet du Sicoval <https://www.sicoval.fr/fr/actualites/epidemie-de-coronavirus.html> où vous trouverez les mesures mises en place par le Sicoval compte-tenu de la situation liée au Coronavirus.
